

CPR-230412

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 12 avril 2023

9 h

À distance – Microsoft Teams

**PRÉSENCES :**

Yves Bourgeois  
Francis Bourgoïn  
Lynne Castonguay, secrétaire  
Olivier Clarisse  
Pierrette Fortin

Monique Levesque  
Gérard Poitras  
Gilles Roy, président  
Jean-François Thibault  
Stéphanie Wheaton

**PERSONNES EXCUSÉES :**

Céleste Lee Branch et Xavier Robichaud

---

**1. OUVERTURE DE LA RÉUNION**

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 3.

**2. CORRESPONDANCE**

Aucune.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

***R : 01-CPR-230412***

Jean-François Thibault, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

*« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été présenté. »*

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

#### 4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-230403

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

#### 5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-230403

##### 5.1 Modification à la Politique sur la création et l'abolition de cours (doc. 23A et 23/22-23)

Le Comité des programmes passe en revue les nouvelles modifications proposées à la *Politique sur la création et l'abolition de cours*. Le Comité note que des définitions ont été ajoutées, que la procédure est plus conviviale au niveau de la présentation et que le texte a été nettoyé.

Le Comité note également que les nouveaux cours entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> février et le 1<sup>er</sup> juillet suivant leur adoption au Comité des programmes.

Le Comité soulève une préoccupation vis-à-vis les cours des études supérieures et les cours de lectures dirigées. Une flexibilité serait appréciée.

Après discussion, le Comité souhaite que l'on procède au vote; toutefois l'on retient les commentaires vis-à-vis certains cours des études supérieures.

#### **R : 02-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées à la Politique sur la création et l'abolition de cours.* »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

#### 6. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-230223

##### 6.1 Modification à la Maîtrise et au Doctorat en sciences du langage (doc. 14A et 14/22-23)

Le Comité des programmes passe en revue la lettre du 28 mars du vice-doyen de la FASS. Celle-ci justifie pourquoi le cours LING7500 devrait porter le titre *Processus de recherche* plutôt que *Méthodologie de la recherche*.

On peut lire dans la correspondance que le cours LING7500 n'est pas un cours de méthodologie au sens traditionnel du terme. La FASS et le Département d'études françaises souhaitent que l'on modifie le titre.

**R : 03-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« *Que le Comité des programmes accepte le nouveau titre proposé pour le cours LING7500, soit Processus de recherche.* »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

**7. CONSULTATION – PROJET DE RÉFORME DU SÉNAT ACADÉMIQUE ET DE SES COMITÉS (doc. 29/22-23)**

Invitée : Mme Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales

Présentation de Mme Dawes

Faits saillants de la réforme

À l'aide de diapositives électroniques et d'un document intitulé « Projet de modifications – la réforme du Sénat académique et de ses comités – le 2 avril 2023 », Mme Dawes explique que cette réforme s'avère nécessaire afin de mettre en œuvre les recommandations de la CESPМ et donner suite à la stratégie institutionnelle *Cap sur l'avenir* (2023-2028).

Ce projet touche essentiellement les comités du Sénat académique. Mme Dawes précise que ce projet n'affecte pas la composition du Sénat.

Cette réforme démocratise les processus en permettant une plus grande participation collaborative à la prise de décision. On notera que la nouvelle structure augmentera la représentation du réseau et diversifiera les perspectives à la table tout en mettant à contribution les expertises et les compétences des membres du corps professoral, dont la participation est plus importante.

À noter que, à la suite de l'évaluation de la nouvelle structure, une révision de toutes les politiques et procédures qui y sont reliées sera entreprise.

Mme Dawes présente les faits saillants de la réforme. On note que le Sénat comptera dorénavant neuf comités. Un nouveau Comité de planification remplacera le Comité conjoint de la planification. La composition de ce nouveau comité sera plus importante; on compte 34 membres.

Par ailleurs, on note que le Comité des programmes sera divisé en trois nouveaux comités : le Comité des programmes de 1<sup>er</sup> cycle, le Comité des programmes des cycles supérieurs et le Comité des règlements. De plus, un nouveau comité, soit le Comité d'assurance de la qualité, sera mis sur pied.

Essentiellement, la réforme s'inscrit dans un esprit d'amélioration continue.

Consultations en cours

Cette réforme fera l'objet de plusieurs consultations au sein de la communauté universitaire, notamment auprès des comités du Sénat, des associations syndicales professorales, des étudiantes et des étudiants et autres.

Comité de planification/Comité des programmes

Un lien important sera créé entre le Comité de planification et le Comité des programmes. Il appert qu'il devient important d'établir un processus de préapprobation des programmes. Ce processus sera sous la gouverne du Comité de planification. Ce processus permettra de donner une directive aux unités académiques avant que celles-ci ne se lancent dans des préparations de propositions qui risquent d'être avortées chemin faisant.

Ces comités seront également en liaison avec le nouveau Comité d'assurance qualité. Ce comité étudiera et analysera globalement les questions liées aux exigences linguistiques, à l'évaluation de l'enseignement, aux conditions d'admission, aux moyennes pondérées et cumulatives, etc.

Un membre fait remarquer qu'avec le processus de préapprobation, il y a plus d'étapes qu'avant dans le processus de création et de modification majeure des programmes. On fait remarquer que l'on ajoute plusieurs consultations, ce qui n'est pas le cas présentement.

Discussion

Plusieurs points sont soulevés lors de la discussion. Plusieurs notent que le Comité de planification a des attributions qui ressemblent à celles du Sénat académique. Le départage entre les deux instances doit être bien exprimé. Le Sénat étant l'instance supérieure aura la décision finale sur nombreux dossiers.

Un membre attire l'attention du Comité à la page 26 du document. On note que dans la composition du comité de planification, la doyenne ou le doyen des Études est nommé par le vice-rectorat du campus. Ceci semble lourd en termes de procédure de nomination. Les doyens des Études devraient être des membres d'office puisqu'il n'y a aucun autre choix.

Au sujet du Comité d'appel, il est important de maintenir la présence des doyennes et doyens sur le comité. Plusieurs membres seront nommés (on élimine les suppléants), mais l'équilibre entre les représentantes et représentants (doyen, professeur, étudiant) doit être maintenu.

Le Comité des programmes soulève plusieurs points. Notons les suivants :

- La question de la représentation étudiante au sein des comités est soulevée. Bien que le nombre d'étudiantes et d'étudiants impliqués au sein des comités soit plus important, on fait remarquer qu'il y a automatiquement une difficulté d'expression dans les plus grands groupes. Ceci risque de compromettre la voix étudiante selon certains membres. Ex. Comité d'assurance qualité où l'on a un étudiant sur 17 membres.

- Les trames horaires des réunions sont problématiques pour les étudiantes et les étudiants.
  - Sur ce point, on note que les vendredis (après-midi) sont réservés pour les réunions. C'est le meilleur moment pour tous les groupes représentés.
- La réforme est lourde en soi. Les éléments sont bien présentés, toutefois il y a beaucoup d'information.
- La division des rôles (Comité des programmes) est bien.
- La réforme offre de nouvelles opportunités aux gens qui veulent s'impliquer davantage. Cela dit, la lourdeur administrative demeure présente dans cette réforme.
- La taille de certains comités est grande. On risque de perdre en efficacité. Il ne faut pas que les réunions deviennent des réunions d'information.
- Il y a aura un besoin de ressources pour gérer tous les comités. Il faudra investir dans ce projet.

Le VRER indique qu'un processus en parallèle est en cours de développement, soit celui de la soumission des documents en vue d'une création, d'une abolition, ou d'une modification des programmes. De plus, l'idée de développer des expertises dans les facultés pour faire la liaison avec le Comité des programmes est sur la table.

#### Prochaines étapes

- Une rencontre aura lieu avec les étudiantes et les étudiants pour discuter de la représentation étudiante.
- Les consultations au sein des comités se poursuivent.

Au nom du Comité des programmes, le président remercie Mme Dawes pour cette présentation.

## **8. RÉVISION DES PROGRAMMES DE FORMATION INITIALE EN ENSEIGNEMENT (doc. 30/22-23)**

Invitée : Mme Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation

#### Présentation du projet

À l'aide d'une présentation PowerPoint, la doyenne présente le grand projet de révision des programmes de formation initiale en enseignement. Le projet est divisé en quatre parties : 1) Programmes combinés au secondaire, 2) Programme combiné au primaire, 3) Postbaccalauréats et 4) Décisions préalables.

Le projet propose deux modifications majeures, soit : 1) l'abolition de l'obligation de la connexité pour le secondaire et 2) l'amélioration de la flexibilité des parcours en éliminant les cours de 2 crédits et en offrant plus d'options pour tous les programmes.

La doyenne explique qu'afin d'assurer des parcours plus flexibles, plusieurs cours ont été abolis, notamment les cours 2-1. De plus, pour alléger le parcours en mathématiques, la faculté propose d'enlever deux des cinq cours de mathématiques. Il est à noter que la Faculté des sciences est d'accord d'enlever le cours MATH2493, mais aimerait garder le cours MATH2433. La doyenne rappelle que nous dépassons la formation en mathématiques comparativement aux autres universités. De plus, elle indique qu'il faut mousser l'offre de formation en sciences sociales, en beaux-arts et en santé au primaire.

Le projet est majeur et les modifications ont un impact sur les programmes de post-baccalauréats en éducation à temps plein.

### Discussion du Comité

Le Comité des programmes discute de la proposition, notamment du retrait de deux cours de mathématiques. Il reconnaît que le parcours en mathématiques est lourd, mais considère également que la matière retirée (géométrie entre autres) est importante. La discussion nous apprend que le cours de géométrie est un cours « avancé » et que les notions fondamentales en mathématiques sont captées dans d'autres cours de mathématiques. Sur ce point, plusieurs membres suggèrent que les contenus les plus importants des cours retirés soient intégrés dans les autres cours de mathématiques qui seront offerts.

Le Comité des programmes reconnaît l'importance du cours de statistiques, car il est un cours obligatoire pour les programmes de maîtrise. Cela dit, la révision des conditions d'admission en maîtrise pourrait être examinée. Ceci est une piste à considérer.

Pendant la discussion, on rappelle l'importance d'offrir d'autres enseignements, notamment en santé, beaux-arts et sciences sociales.

Le Comité reconnaît que des choix importants ont été faits après mûre réflexion.

Par ailleurs, une révision des objectifs des cours sera lancée dans les prochains mois. La doyenne explique que l'accent était surtout sur l'abolition de l'exigence de la connexité et l'allègement des parcours d'études.

Enfin, le Comité discute du cours FRAN2003 *Le français en enseignement*. Il note que ce cours fait partie des cours obligatoires (formation fondamentale), sauf pour le programme B.A.-B.Éd (primaire) où il figure dans les cours obligatoires des disciplines connexes. Le Comité note qu'il s'agit d'une modification qui doit être notée. Un vote sera pris à cet effet pour consolider la position du Comité sur la question.

Globalement, le projet est de taille et propose des solutions pour améliorer la flexibilité dans les parcours et la souplesse dans la programmation.

Le président remercie la doyenne et toute l'équipe de la Faculté des sciences de l'éducation pour un travail colossal. Le dossier est très bien présenté. Un merci spécial au Registrariat pour un travail soutenu au cours des derniers mois.

Les propositions suivantes sont mises aux voix.

Création de cours :

**R : 04-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants selon l'horaire proposé :

Pour l'entrée en vigueur en juillet 2023 : EDDP2503, EDDP3583, EDDP3843, EDDP4233, EDDP4403, EDDP4633, EDDP4683, EDDP4713, EDDP4843, EDDP4903, EDDP4913, EDDP4933, EDDS3123, EDDS3233, EDDS3243, EDDS3253, EDDS3303, EDDS3323, EDDS3583, EDDS3633, EDDS3643, EDDS3713, EDDS3843, EDDS4403, EDDS4593, EDUC2223, EDUC2243, EDUC3913, EDUC3923, EDUC3971, EDUC3881, EPED3104, EPED4103, EPED4104, et pour d'autres dates d'entrée en vigueur : EPED3103, EDUC3223, EDUC3133, EDDS4593 et EDUC4183. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Modification de cours :

**R : 05-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées, notamment aux préalables et/ou objectifs des cours suivants : EDDP3842, EDDP4232, EDDP4402, EDDP4632, EDUC3233, EDUC3533, EDUC4033 et EDUC5812. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours :

**R : 06-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants selon le calendrier proposé :

2023 : EDDP4182, EDDP4242, EDUC4652, EDUC4901, EDDP4902, EDDP4912, EDDS3122, EDDS3232, EDDS4901, EDUC2222, EDUC2242, EDUC3323, EDUC4353, EPEP3101, EPEP3102, EPEP4101 et EPEP4102.

2024 : EDDS3242, EDDS3252, EDDS3302, EDDS3322, EDDS3582, EDDS3632, EDDS3642, EDDS3712, EDDS3842, EDDS4122, EDDS4232,

*EDDS4242, EDDS4402, EDDS4582, EDDS4592, EDDS4632, EDDS4712, EDDS4742, EDUC3922 et EDUC3982.*

*2025 : EDDP4582, EDUC4712, EDUC4842, EDUC4932, EDUC4283 et EDUC4393.*

*2026: EDUC1011, EDUC5933 et EDUC5983. »*

Vote sur R06 unanime ADOPTÉE

Banque de cours :

**R : 07-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours des disciplines EDDP, EDDS, EDUC et EPED. »*

Vote sur R07 unanime ADOPTÉE

Modification au profil de programmes :

**R : 08-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil des programmes suivants : B.A.–B. Éd. (majeure en anglais), B.A.–B. Éd. (majeure en études françaises), B.A.–B. Éd. (majeure en géographie), B.A.–B. Éd. (majeure en histoire), B.A.–B. Éd. (primaire), B.Sc.–B. Éd. (concentration en biologie), B.Sc.–B. Éd. (concentration en chimie), B.Sc.–B. Éd. (concentration en mathématiques), B.Sc.–B. Éd. (concentration en physique), Baccalauréat en musique – Baccalauréat en éducation, B.E.P.-B. Éd. (majeure en éducation physique), Postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), Postbaccalauréat en éducation secondaire et Postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »*

Vote sur R08 unanime ADOPTÉE

**R : 09-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications aux conditions d'admission des programmes de postbaccalauréat en éducation primaire (immersion/inclusion scolaire), postbaccalauréat en éducation secondaire et postbaccalauréat en éducation secondaire (immersion/inclusion scolaire). »*

Vote sur R09 unanime ADOPTÉE

**R : 10-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées au profil du programme B.A.-B.Éd. (primaire) en notant que le cours EDUC2003 Le français en enseignement sera offert en tant que cours obligatoire d'une discipline connexe. »*

Vote sur R10

Pour : 7

Contre : 1

ADOPTÉE

**9. VALIDATION DE CONTENU DE COURS AUTOCHTONE (doc. 31/22-23)**

Ce point est reporté à la réunion du mois de juin.

**10. MODIFICATION AU PROGRAMME COMBINÉ JURIS DOCTOR - MAÎTRISE EN ÉTUDES DE L'ENVIRONNEMENT (doc. 32/22-23)**

Le Comité des programmes suggère que ce dossier fasse l'objet d'un vote électronique.

VOTE ÉLECTRONIQUE TENU LE 26 AVRIL 2023

**R : 11-CPR-230412**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

*« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées (changements de noms de cours et modification du nombre de crédits pour la thèse) au Juris Doctor - Maîtrise en études de l'environnement. »*

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

**11. AFFAIRES NOUVELLES****Remerciements**

Le président remercie chaleureusement M. Francis Bourgoïn qui termine son mandat au sein du Comité des programmes. La contribution de M. Bourgoïn à titre de représentant étudiant a été exemplaire tout au long des dernières années.

Merci également à Mme Céleste Lee Branch qui a effectué un premier mandat au Comité des programmes.

**12. PROCHAINE RÉUNION**

La prochaine réunion aura lieu le mardi 6 juin à 9 h.

**13. CLÔTURE**

La séance est levée à midi.

  
\_\_\_\_\_  
Lynne Castonguay, secrétaire générale